

essayer de limiter les arsenaux et de mettre fin aux achats d'armes afin que leurs ressources puissent être consacrées au développement économique et social. En 1978, vingt États membres de l'Organisation des États américains ont convenu d'échanger des renseignements sur les transferts d'armes et de travailler ensemble pour en limiter le nombre. Cet accord passe pour une grande réalisation, même s'il ne liait aucunement les parties. Au milieu des années 1980, les importations d'armes en Amérique du Sud avaient baissé. Toutefois, ce résultat peut être attribuable à la dette extérieure et au relâchement des tensions régionales, plutôt qu'à des efforts précis de limitation.

Dépenses militaires

Une fois établi, le registre d'armes pourrait compléter les méthodes servant à vérifier les comptes rendus sur les dépenses militaires.

Arguments contre la création d'un registre

La discrimination

Les pays qui comptent largement ou entièrement sur les armes importées se sont élevés contre l'établissement d'un registre des transferts d'armes, sous prétexte que ce dernier serait discriminatoire. La capacité militaire des pays misant sur les importations d'armes serait rendue publique, contrairement à celle des pays qui sont autonomes ou quasi autonomes sur ce plan. Pour parer à cette critique, on a proposé que le répertoriage des capacités militaires nationales se fasse en même temps que l'enregistrement des transferts d'armes.

Lien obligatoire avec les efforts de limitation

Lorsque la notion d'un registre a été prônée dans le cadre d'un ensemble de mesures axées sur la limitation des transferts d'armes, les pays en développement ont eu tendance à y résister. Ils ont soutenu que les superpuissances et d'autres pays industrialisés fortement armés devraient déployer des efforts d'auto-régulation avant que puisse s'engager toute discussion sur des limitations plus vastes. Ils affirment que si ces dernières ne s'appliquent pas aussi bien à la production qu'aux échanges commerciaux, le contrôle des transferts militaires se fera au détriment des pays comptant sur les importations, sans pour autant toucher la capacité militaire des pays producteurs.

Les représentants de l'industrie ont également exprimé leur inquiétude au sujet du lien tacite établi entre la notion d'un registre et la limitation potentielle des exportations d'armes.